

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 17 Février 2026 à 14h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Jean-Louis LABONNE.

Absente : Diana DELAHAYE – Pouvoir à Muriel DESMOULINS

Pierre DAVID a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil du 18/12/2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée :
VOTES : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION.

1/ Acceptation fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour la réhabilitation de la salle polyvalente.

Compte tenu de la charge financière que représente la réhabilitation de la salle polyvalente pour le budget de la commune, Monsieur le Maire a sollicité la Communauté de Communes afin d'obtenir une aide sous forme de Fonds de concours.

Le Conseil Municipal, lecture faite de la délibération établie lors du conseil communautaire et après en avoir délibéré, accepte l'attribution de ce fonds de concours de la Communauté de Communes, pour un montant de 14 744.53 €, soit 4.60 % du montant HT du projet qui s'élève à 320 738.83 €.

VOTES : Présents : 9 - Votants : 10 - POUR : 10 - CONTRE : 0 _ ABSTENTION : 0

2/ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix

Il apparait dans les statuts de la Communauté de Communes, la prise en charge des frais d'entrée au centre aqua récréatif ainsi que des frais de transport relatifs aux séances de natation, pour les élèves des écoles publiques appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix.

La présence sur le territoire d'une école privée sous contrat d'association avec l'Etat, demande, en accord avec les principes de parité, une modification des statuts. Il est proposé de substituer à la formulation précédente la compétence suivante : « prise en charge des prix d'entrée au centre aqua récréatif des élèves des écoles publiques et des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, de la Communauté de Communes pour les séances de natation scolaire ainsi que les frais de transport relatifs à cette activité »

Le Conseil Municipal, approuve le projet de modification des statuts.

VOTES : Présents : 9 - Votants : 10 - POUR : 10 - CONTRE : 0 _ ABSTENTION : 0

3/ Avis sur le projet de périmètre du Site Patrimonial Remarquable

Ségur, avec son patrimoine remarquable, est classé, depuis 2007 en « Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager » (ZPPAUP). Ce « classement » détermine une très large zone autour de sites et monuments historiques à mettre en valeur tel que le château. Ce classement concerne le village dans sa quasi-totalité et a très souvent été perçu comme une contrainte par les Ségurois notamment lors de leurs demandes d'autorisation de travaux.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables, SPR, créés par la loi du 7 juillet 2016, remplacent la ZPPAUP. A cette occasion la redéfinition du périmètre de protection, voire sa réduction, a été possible. Une étude a été menée en collaboration avec divers services de l'état. Au terme de cette étude un nouveau « périmètre » de protection, a été défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le périmètre du Site Patrimonial Remarquable proposé, portant sur la Commune de Ségur le Château

VOTES : Présents : 9 - Votants : 10 - POUR : 8 - CONTRE : 0 _ ABSTENTION : 2

4/ Refonte du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Maire rappelle que depuis le 01/02/2018, les agents de la collectivité perçoivent le RIFSEEP dans les conditions définies par les délibérations du 19/01/2018 et du 20/01/2022.

Le Maire indique qu'il y a lieu de revoir le régime indemnitaire de la collectivité et notamment de modifier les cadres d'emplois bénéficiaires (suite à promotion interne d'un agent titulaire) et d'ouvrir le régime indemnitaire aux agents contractuels (suite au départ à la retraite d'un agent et au recrutement d'un contractuel).

Un dossier a été préalablement soumis au Comité Social Territorial pour avis les 16/12/25 et 03/02/26.

Le Maire propose donc désormais à l'assemblée délibérante de mettre à jour le RIFSEEP applicable aux agents de la Collectivité. Les nouveaux cadres d'emplois concernés dans la collectivité sont :

- rédacteur territorial (nouveau grade suite à promotion)
- adjoints techniques territoriaux (contractuels)

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'abroger les délibérations en date du 19/01/2018 et du 20/01/2022 définissant le régime indemnitaire antérieur à la présente délibération
- d'instaurer l'IFSE et le CIA au bénéfice des titulaires, stagiaires, contractuels de droit public.
- de déterminer les montants plafonds des groupes

VOTES : Présents : 9 - Votants : 10 - POUR : 10 - CONTRE : 0 _ ABSTENTION : 0

5/ Achat de mobilier et d'équipements pour la salle polyvalente

La réfection de la salle polyvalente conduit au renouvellement de son mobilier devenu vétuste et obsolète, ainsi que de la vaisselle de la cuisine. Muriel et Michel Desmoulins nous font part du résultat de leurs recherches et nous présentent plusieurs devis relatifs au mobilier ainsi qu'à la vaisselle.

4 Devis concernent le mobilier : Ils incluent chacun chaises, tables, diable et chariot de transport. La variation des coûts tient essentiellement de la différence du modèle de chaise proposé.

- 3 Devis sont proposés par « MC Mobilier Collectivité » et s'échelonnent entre 8151,84€ et 7503,84 € TTC.
- 1 devis proposé par « France Collectivités » se monte à 6062,20 € TTC avec 2 tables offertes.

2 Devis concernent la vaisselle :

- 1 devis « Equipement Pro » d'un montant de 7354,42 TTC et inclue assiettes plates, creuses, dessert, couverts, verres, plats, saladiers, soupières, vaisselle de cuisine sans tasses à café.
- 1 Devis « Porcelaines SAMI » d'un montant de 5188,50 TTC mais n'incluse pas la vaisselle de cuisine ni les verres mais propose les tasses à café.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil estiment qu'il serait nécessaire de prospecter encore un peu afin d'obtenir des éléments complémentaires.

La prise de décision est remise à un prochain Conseil Municipal.

6/ Questions diverses

- Muriel Desmoulins aborde la question des « futures » conditions de location de la salle polyvalente.

La salle polyvalente ayant été rénovée, nous allons pouvoir la proposer en location pour diverses occasions et pour cela nous devons fixer des tarifs. Pour éviter tout impair, il semble raisonnable d'aligner nos tarifs sur les tarifs proposés par nos proches voisins.

Pour l'instant, nous ne disposons pas suffisamment d'informations précises qui nous permettent d'établir des tarifs de manière objective.

La prise de décision est remise à un prochain Conseil Municipal.

** Monsieur le Maire souhaiterait connaître les disponibilités des conseillers afin d'établir les permanences au bureau de vote pour les futures élections municipales. Après un tour de table l'ébauche d'un tableau de permanence a pris forme.

*** Luud Berings pose la question à l'ensemble du Conseil sur « l'inaction » dont la Municipalité semble faire preuve au regard des événements climatiques et des débordements récurrents de la rivière. Il propose le nettoyage des berges et remet à Monsieur le Maire un document « CERFA » à remplir et à transmettre à la police de l'eau.

Monsieur le Maire, Jacky Pourré, Jean-Louis Labonne, Pierre David, s'accordent à dire que le nettoyage des berges a eu lieu il y a quelques semaines et qu'il est régulièrement procédé au retrait des alluvions déposés par les crues successives. Pour étayer ces propos il faut souligner quelques actions significatives :

Octobre 2024 le SIVA retire 20 camions de limons

Début mai 2025, le SIVA est indisponible il est fait appel à Pascal Dauvergne qui intervient avec son tracteur pour retirer une bonne partie des limons de nouveau accumulés

Le 17 octobre 2025 le SIVA intervient une nouvelle fois et retire 20 camions de limons.

Pierre David ajoute que le problème du débordement de l'Auvezère ne date pas d'aujourd'hui et que depuis longtemps les municipalités successives se sont penchées sur le problème qui, malheureusement, compte tenu des strates administratives à franchir, devient plus complexe qu'il n'y paraît.

Depuis près de quarante ans le projet d'aménagement de « bassin de récupération » des eaux en amont du cours d'eau, près de Benayes, a été abordé et régulièrement rejeté pour de multiples raisons évoquées. Nous pouvons ajouter que depuis plusieurs décennies l'abandon de l'entretien des rives par les populations riveraines concernées, contribuent également à cet état de fait.

L'agence de l'eau du bassin Adour Garonne à laquelle on appartient est parfaitement informée de tout cela. Il reste que le problème subsiste et mérite en effet que dans le futur on se pose les bonnes questions face à un changement climatique évident (34 jours de pluie consécutifs) contre lequel nous semblons un peu démunis.

**** Pierre David demande à ce que le plan du cimetière, à l'entrée de celui-ci, soit remplacé. Suite aux travaux menés ces dernières années, il est nécessaire de le réactualiser.

Il est décidé qu'un nouveau panneau soit fabriqué et installé ainsi que des petits panneau indiquant le jardin du souvenir.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

